

IAS 27

États financiers individuels

1. Objet de la norme

Cette Norme prescrit les règles applicables à la préparation et à la présentation des états financiers individuels d'une société mère et notamment pour la comptabilisation des participations qu'elle détient dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées. Elle ne précise toutefois pas quelles entités sont tenues de produire des états financiers individuels.

2. Contenu de la norme

Les états financiers individuels sont ceux présentés par la société mère conjointement aux états financiers consolidés.

Une filiale est une entreprise qui est **contrôlée** par une autre entreprise. Le groupe est constitué par la société mère et l'ensemble des filiales qu'elle détient. Une entité contrôle une autre lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient.

Une entité dispose d'une influence notable sur une autre lorsqu'elle exerce, directement ou indirectement, une influence notable sur les droits de vote de l'autre partie, ou subit une **influence notable** sur ses propres droits de vote de la part de l'autre partie.

L'application de la méthode de la mise en équivalence n'est pas reconnue par la Norme pour la préparation des états financiers individuels.

3. Incidences comptables

Lors de la préparation de ces états financiers individuels, la société mère doit appliquer toutes les normes IFRS en vigueur à la date de présentation.

Elle comptabilise ses participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées :

- au coût ;
- en conformité avec IFRS 9.

Elle applique la **même méthode comptable à chaque catégorie de participations**.

Le dividende provenant d'une filiale, d'une coentreprise ou d'une entreprise associée est comptabilisé en résultat dès lors que le droit au dividende est établi.

4. Informations à fournir

Les états financiers individuels doivent notamment contenir :

- une confirmation de la conformité au référentiel IFRS des états financiers ainsi que de l'application de toutes les normes IFRS en vigueur au moment de l'établissement des états financiers ;
- une liste des participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées (nom et domicile des entités détenues, quote-part du capital et des droits de vote détenus) ;
- description des méthodes retenues pour la comptabilisation des participations ;
- indication des raisons pour lesquelles ces états financiers sont présentés lorsqu'il n'y a pas d'obligation légale ;
- établissement principal ainsi que la nature de la relation entre la société mère et une filiale dans laquelle la mère ne détient pas, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ;
- les raisons pour lesquelles la détention directe ou indirecte de plus de la moitié des droits de vote ne confère pas à la société mère une forme de contrôle.